

WP5 FORMATION

Soutiens FLI possibles et conditions d'attribution

Pour être examinée en CoPil, toute demande de soutien financier reçue par mail devra être préalablement formalisée au travers du formulaire associé
Les membres du CoPil du WP5 se réunissent quatre fois par an : en mars, en juin, en septembre et en décembre

Formation initiale

'Soutien financier pour la participation d'étudiants (M2, doctorants et post-doctorants) à une formation, un congrès ou un workshop en France ou à l'étranger'

- Nature du soutien

Remboursement directement effectué au candidat au soutien sur présentation de ses justificatifs originaux de frais de transport, d'hébergement et/ou d'inscription, d'un RIB et d'un extrait de compte bancaire mentionnant la ou les dépense(s).

- Montants maximum alloués et conditions d'attribution

Le montant maximum de ce soutien est fixé à **250 €** pour un étudiant effectuant une présentation (orale ou poster) de ses travaux en imagerie lors d'un évènement ayant lieu en France. Ce montant est porté à **500 €** pour un évènement à l'international, avec priorité aux étudiants effectuant une présentation orale.

Les demandes doivent systématiquement être motivées par le supérieur hiérarchique (directeur de thèse, du laboratoire ou responsable d'équipe) du candidat au soutien.

'Soutien financier pour l'organisation d'une journée d'école doctorale'

- Nature du soutien

Financement de prix (meilleure communication orale, meilleure communication poster, meilleure photo d'imagerie, ...) attribués à des doctorant(e)s dont les travaux portent sur l'imagerie. Ces prix sont destinés à financer la participation à un congrès national/international d'imagerie biomédicale.

- Montant maximum alloué et conditions d'attribution

Le montant maximum de ce soutien est fixé à **300 €/prix**.

Dans la mesure du possible, il est demandé à ce que la responsable du WP5 fasse partie du ou des jurys d'attribution de ces prix.

'Soutien financier pour l'organisation d'un after-work'

- Nature du soutien

Financement de l'ensemble de la prestation (location d'une salle + traiteur) relative à l'organisation d'un after-work en marge d'un congrès, d'un workshop, d'une journée d'école doctorale ou simplement dans une ville permettant le rassemblement de nombreux étudiants issus des laboratoires et des plateformes du réseau FLI mais pas que.

- Montants maximum alloués et conditions d'attribution

Le montant maximum de ce soutien est fixé à **1500 €**.

'Soutien financier pour l'organisation d'une action de formation continue, d'un congrès, d'un workshop ou d'une école d'été'

- Nature du soutien

Remboursement directement effectué aux organisateurs de l'événement dès lors que leur demande vise à **favoriser la participation d'étudiants** (M2, doctorants et post-doctorants).

- Exemple d'aides financières proposées :

- Attribution de n bourses couvrant les frais de mobilité (transport et/ou hébergement) de n étudiants à hauteur de **250** ou **500 €** maximum chacun
- Prise en charge de tout ou partie de l'hébergement de n étudiants
- Prise en charge tout ou partie des frais d'inscription de n étudiants
- Financement d'opération du type « ma thèse en 3 minutes »
- Participation aux prix de la meilleure communication orale ou poster

- Montant maximum alloué et conditions d'attribution

Le montant maximum de ce soutien est de **2500 €**.

Quelle que soit la nature du soutien retenu :

- ✓ Le soutien doit profiter prioritairement aux étudiants auteurs d'une communication orale ou poster, issus d'un laboratoire français, membre du réseau FLI ou non
- ✓ Le comité d'organisation de l'événement doit se charger de la sélection des étudiants selon les critères qu'il jugera utiles

La contribution de FLI est également conditionnée à la possibilité pour les organisateurs d'éditer une facture globale au réel qui mentionne la nature du soutien. Pour procéder au remboursement, il sera demandé aux organisateurs de communiquer le nom et le statut des personnes soutenues, de faire apposer si possible le logo FLI sur leurs badges et de renvoyer le bilan page 3 du formulaire de demande soutien.

'Soutien financier pour le montage de TP innovants'

- Nature du soutien

Prise en charge de tout ou partie du temps plateforme et/ou des consommables nécessaires au montage et à la réalisation de TP innovants en lien avec l'imagerie biomédicale.

- Montant maximum alloué et conditions d'attribution

Le montant maximum alloué est fixé à **1000 €** par TP et conditionné à la réception d'un compte-rendu/bilan du TP qui insiste sur son caractère innovant.

NB. Concernant la plateforme PILOT du laboratoire Creatis, depuis 2021, tous les TP récurrents font l'objet d'une seule et même demande annualisée.

Formation continue

'Soutien financier pour la formation des personnels des laboratoires et des plateformes du réseau FLI'

- Nature du soutien et conditions d'attribution

Prise en charge de tout ou partie du montant de l'inscription, des frais de transport et/ou d'hébergement.

Pas de condition d'attribution spécifique. Chaque demande est évaluée au cas par cas, en CoPil.

Le remboursement sera effectué directement à l'agent sur présentation des justificatifs originaux ou sur facture si c'est le laboratoire d'accueil qui avance les frais.

'Soutien financier pour la participation ou l'organisation d'une formation FLI'

- Nature du soutien et conditions d'attribution



- Prise en charge des frais d'inscription pour un à trois étudiants en thèse dans un des laboratoires du réseau FLI exclusivement
- Prise en charge de l'hébergement des participants inscrits à la formation dans un hôtel ou une résidence commun(e). En cas de places limitées, les étudiants qu'ils soient issus d'un laboratoire français ou non seront prioritaires
- Prise en charge des frais de repas (plateaux-repas, restaurant) pour tous les participants
- Prise en charge du temps plateforme et/ou des consommables nécessaires à la formation
- Prise en charge de tout ou partie du coût de revient de la formation (et ainsi permettre de réduire les frais d'inscription au maximum pour tous les participants)

Pas de condition d'attribution spécifique. Chaque demande est évaluée au cas par cas, en CoPil.